



UFR des sciences médicales

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE DES CONNAISSANCES A LA PRATIQUE QUOTIDIENNE EN MEDECINE GENERALE *3^{ème} cycle*

Il est créé, par décision des conseils des universités de Bordeaux, Aix-Marseille 2, Lille 2, Nancy 1, Reims, Strasbourg et Paris 5, un diplôme Interuniversitaire d'Approfondissement des Connaissances Médicales, à compter de l'année universitaire 2009-2010.

A partir de l'année universitaire 2017-2018 l'intitulé change pour devenir « Diplôme Interuniversitaire des Connaissances à la Pratique Quotidienne en Médecine Générale ».

1 - Objectifs de la formation

Cette formation a pour but d'apporter à un public de médecins thésés en exercice, un approfondissement ou une remise à niveau de leurs connaissances médicales et de contribuer à la formation de ces médecins aux méthodes de la pédagogie active et interactive.

2 - Responsables

Responsable pour l'Université de Bordeaux :

Professeur Jean-François VIALARD

Hôpital Haut-Lévêque
Service de Médecine Interne
5 Avenue de Magellan
33604 PESSAC
Tél. : 05 57 65 64 83
E-mail : jean-francois.viallard@chu-bordeaux.fr

Pour les autres Universités :

Professeur Pierre-Yves HATRON et Eric HACHULLA (Lille 2)
Professeur Patrick DISDIER (Marseille)
Professeur Jean-Dominique KORWIN (Nancy 1)
Professeur Zahir AMOURA (Paris 5)
Professeur Roland JAUSSAUD et Docteur Jean-Pol FRITSCH (Reims)
Professeur Jean SIBILIA (Strasbourg)

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre maximum d'étudiants est fixé à **150** pour l'ensemble des universités cocontractantes.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique :**

Le volume horaire global de la formation est de **120 heures** ; l'enseignement s'effectue via internet par des méthodes pédagogiques actives et interactives avec cas cliniques, mises au point, situations pratiques, bibliothèque d'images, discussion avec l'enseignant, auto évaluation. Le programme de la formation figure en annexe au présent règlement.

- **3-4 Stages :**

Ce diplôme n'est pas ouvert au stage.

4 - Conditions d'inscriptions

Conditions de titre :

Peuvent être admis à s'inscrire après autorisation du responsable de l'enseignement :

- les candidats français titulaires du diplôme de Docteur en médecine,
- les candidats étrangers titulaires d'un diplôme équivalent.

Les inscriptions, pour l'Université de Bordeaux, s'effectuent auprès du service de Scolarité D.U. Santé.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

En formation initiale : 200€ / an

En formation continue :

- reprise d'études non financées : **450€ /an**
- reprise d'études financées : **900€ /an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 1 session d'examen.

- **6-2 : Nature des épreuves :**

Le contrôle des connaissances comprend :

Une évaluation régulière des connaissances chaque semaine par une validation de QCM sur 20 points.

L'examen final de chaque module se déroule sur le Web et représente 70% de la note totale, les 30% restant correspondant à l'évaluation faite en fin de chaque cours.

Le jury d'examen est composé de tous les responsables de la formation des universités cocontractantes.

- **6-3 : Validation :**
Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne générale.
- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**
Le redoublement n'est pas autorisé.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :
Conseil U.F.R. du 14/04/2009 C.A. du 30/04/2009 C.E.V.U. du 26/05/2009
Modification :
Modifications : Conseil UFR des Sciences Médicales du 16/04/2014 Conseil du Collège Sciences de la santé du 06/05/2014
Changement d'intitulé et modification du coût de la formation : Conseil UFR des Sciences Médicales du 12/02/2018 Conseil du Collège Sciences de la santé du 23/02/2018
Modification du tarif formation initiale (harmonisation) : Conseil UFR Sciences Médicales du 13/03/2023 Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023 (Version 4)